

Votre contact

Monsieur Virgile CURTIT
03 88 99 31 62

Durée

1 jour
7 heures

Public

Le chef d'entreprise et les collaboratrices

Prérequis

Souhaiter approfondir et perfectionner ses connaissances.

Effectif

Minimum 6 participants
Maximum 12 participants

Moyens pédagogiques et techniques

Alternance d'apports théoriques et d'exercices pratiques, études de cas.

Formateur

Expérimentée dans le sociale et la paie

Suivi et évaluation

Evaluation de la qualité de la formation par les participants, analyse de l'atteinte des objectifs. Attestation de fin de formation

Informations complémentaires

Le programme est susceptible d'être modifié suivant les dernières actualités sociales

Objectifs de la formation

Renforcer ses connaissances en réglementation sociale

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, le stagiaire doit être en capacité de :

- Identifier les règles applicables à l'entreprise
- Veiller au respect des règles prévues par la convention collective et par le droit du travail
- Anticiper les situations à risques

Contenu

Le contexte juridique, son application dans l'entreprise :

Les conventions collectives, le code du travail, les usages :

- L'application de la convention collective (ouvriers, Etam, cadres) :
 - Connaître les conventions applicables dans son entreprise
- La durée du temps de travail effectif :
 - Comprendre le notion de temps de travail effectif dans le Bâtiment
- Les heures supplémentaires :
 - La définition des heures supplémentaires par le code du travail,
 - Calculer les heures supplémentaires par semaine,
 - Maîtriser le contingent annuel autorisé,
 - Contrôler le décompte mensuel et annuel,
 - Gérer le dépassement du contingent annuel
- Les petits déplacements prévus à la convention collective des ouvriers du Bâtiment :
 - Maîtriser et mettre en application les indemnités de :
 - trajet
 - transport
 - repas
 - Les grands déplacements :
 - La définition du grand déplacement
 - Appliquer les obligations conventionnelles et légales
- Les congés payés et les droits des salariés :
 - Comprendre les règles des congés payés appliquées par la Caisse de Congés Payés
- Les intempéries :
 - Comprendre le mécanisme des intempéries
 - Déclarer des heures en intempéries
- L'activité partielle :
 - Appréhender le recours à l'activité partielle
- L'embauche d'un salarié :
 - Maîtriser les règles à l'embauche
 - Vérifier la procédure : documents, visite médicale, sécurité...
- La classification des salariés :
 - Respecter la classification prévue dans les conventions collectives
- Le contrat de travail et les règles du Bâtiment:
 - Choisir le bon contrat de travail : CDI, CDD
 - Connaître les règles spécifiques aux salariés du Bâtiment
- La période d'essai, les règles de la convention et celles du légal :
 - Prévoir la période d'essai dans les contrats
- Après la participation à la formation, il sera adressé par mail à chaque participant (e) :
 - le support et les documents.

